

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

FEVRIER 2019

Du lundi 11 au vendredi 22 février 2019

Soit 10 jours.



ACCUEIL DE LOISIRS FEVRIER 2019
MATERNEL et PRIMAIRE

Concernant l'enfant (en lettres capitales)

NOM : _____

Prénom : _____

Scolarisé à l'école : _____ Ville de : _____

Nationalité : _____

Sexe : Masculin Féminin

Date de Naissance : __/__/____ Age : ____

Lieu de Naissance : _____

• **Concernant les parents (jugement de divorce si il y a lieu)**

Adresse : _____

Téléphone domicile :/..../..../..../

Portable :/..../..../..../

Nom et Prénom du Père : _____

Profession : _____

Téléphone professionnel : (facultatif) .../.../.../.../.../

Nom et Prénom de la Mère : _____

Profession : _____

Téléphone professionnel : (facultatif) .../.../.../.../.../

- Numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale : _____

- Numéro d'allocataire à la CAF : _____

- Nom de l'allocataire : _____

« SI PLACEMENT FAMILLE D'ACCUEIL »

NOM et prénom de l'assistante familiale: _____

- Téléphone : .../.../.../.../.../

Avez-vous besoin d'une attestation de séjour ?	OUI	NON
Si vous disposez d'un document de votre employeur, joignez le dans le dossier.		

PERIODE DE PARTICIPATION

Du lundi 11 au vendredi 15 février 2019 soit 5 jours. Oui Non
Du lundi 18 au vendredi 22 février 2019 soit 5 jours Oui Non

DANS L'URGENCE

Nom du médecin traitant : _____

Adresse du médecin traitant : _____

Numéro de téléphone :/..../..../..../

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE :

- **J'autorise** la directrice de l'Accueil de Loisirs à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour votre enfant (**Appel des parents et Avertir les pompiers**)

OUI

NON

- **Personne à joindre** :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone :/..../..../..../



POUR LA RESTAURATION

Repas CLASSIQUE

Repas allergie (P.A.I via médecin)

Joindre la photocopie.

A U T O R I S A T I O N

Je soussigné (e) Monsieur - Madame -----
dont l'enfant ----- fréquente l'Accueil de Loisirs

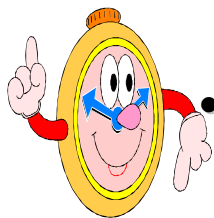
AUTORISE

ou

N'AUTORISE PAS

À participer aux sorties et aux activités organisées par l'Accueil de Loisirs Municipal

- **La responsabilité des animateurs ne saurait être engagée en cas d'absence des parents après 17H00.**



- **Afin d'éviter tout incident, veuillez je vous prie, préciser les conditions dans lesquelles l'animateur peut libérer votre enfant à 17h00**

Merci

L'enfant repart-il seul ?

OUI

NON

Veillez barrer la mention inutile

Si non, Veuillez indiquer les noms et prénoms de la ou les personnes chargée(s) de reprendre l'enfant

NOM :

PRENOM :

Tel :

NOM :

PRENOM :

Tel :

NOM :

PRENOM :

Tel :

- **L'accueil de loisirs Municipal dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de détérioration du matériel prêté entre les enfants. (Bijoux, argent, jeux électroniques, vélos...)**

Accepte la prise de photos ou/et de vidéo.

N'accepte pas la prise de photos ou/et de vidéo.

A Montigny-en-Ostrevent le

Signature du responsable légal

A déposer dans l'urne de la Mairie avant le 1^{er} février 2019

INFORMATION

L'ALSH de la commune de Montigny-en-Ostrevent est une structure déclarée à la journée. Il ouvre ses portes à 10 heures et les ferme à 17 heures.

La direction et l'équipe d'animateurs ne peut envisager l'arrivée tardive ou la reprise d'un jeune enfant durant la journée.

Merci de votre compréhension pour le respect de la mise en place des activités et l'implication des enfants dans la vie de l'accueil de loisirs.

Votre enfant est accueilli pour la journée de 10H à 17H.

- L'école **PASTEUR**, située place du Sana.
- L'école LA FONTAINE, située rue Jean de La Fontaine
- Les enfants scolarisés âgés de **4 ans révolus à 14 ans révolus.**

10H00' Ouverture de la Grille

10H15' Les activités débutent.

11H55' Préparatifs et départ à pied pour le Restaurant Scolaire (rue Henri Matisse)

12H10' Tous les enfants mangent au Restaurant Scolaire de l'école Malraux
Les repas sont assurés sur place en un service par la société Scolarest.
« L'équipe d'animation et de direction **invitent les enfants à goûter** aux différents plats. »



Après le repas, les jeunes s'adonneront à des activités de faible intensité physiques. (Ecoute musicale, lecture d'un conte, jeux de société...)

14H00' Reprise des activités dans les structures.
Projet d'animation à **déterminer lors de la réunion d'animateur**



16H15' Goûter à charge et au choix de la famille (yaourt, tartine, fruit...)
Eviter les chips et les gros paquets de bonbons pour ce temps qui doit être un « vrai goûter »

16H45' Chant, musique, petits jeux calmes

17H00' C'est l'heure de rentrée à la maison.



LES REGLES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Votre enfant devra respecter les règles de sécurité et les consignes des animateurs.

A l'aide d'une chartre, il devra mettre en place et respecter les règles de vie avec les animateurs.

- **La sanction en cas de non respect de la loi :**

Le non respect de l'animateur ainsi que la dégradation des lieux, justifie un passage au bureau de la direction.

Tout enfant qui mettra en danger son groupe et ne respectera pas l'animateur sera renvoyé de l'Accueil de Loisirs pour une durée qui sera déterminée avec les parents.

Le maire ou un représentant municipal et les parents seront prévenus de suite.

Le vol sera automatiquement sanctionné.

Sera aussi sanctionné toute violence de la part d'un animateur : mise en danger d'un enfant, manque de respect des règles de sécurité, non cohérence avec le projet pédagogique.

- **Le renvoi de L'Accueil de Loisirs**

Danger pour les autres

Non respect des consignes de sécurité

Vol

Violence verbale et violence physique

A NOTER

Les frais de participation à la session seront maintenus.
Les dégradations effectuées par votre enfant vous seront facturées.

Prévoir pour tous les jours

- **Un sac à dos**, il permet à votre enfant de marcher librement.



- Prévoyez d'y marquer le **nom et le prénom** de votre enfant.

- **Un goûter** varié et une boisson (plusieurs briquettes)



- Des bonnes chaussures au pied et des vêtements confortables

- Un vêtement de pluie toujours dans le sac.



- Une **vieille chemise** ou un **tablier** pour protéger ses vêtements lors des activités manuelles.



La totalité du séjour doit être effectué au dépôt du dossier.



POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- Les tarifs sont calculés par tranches tarifaires (voir tableau tarif joint dans le dossier)
- Vous obtenez votre quotient familial auprès de la caf du Nord (attestation de paiement)

Réseau internet, votre numéro d'allocataire + votre code confidentiel

ACCEPTATION des

- Chèques vacances (remplir vos coordonnées sur le spécimen)
- Chèques bancaires ou postaux à l'ordre du trésor public. **Inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque.**

Si espèces, **veuillez prévoir la monnaie dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.**

Ces tarifs comprennent le repas, les activités, le transport et les sorties.

Le dossier d'inscription **complet** doit être **déposé avant le 01 février 2019 INCLUS.**
Dans l'urne située dans le hall de la Mairie.



Après cette date, les dossiers d'inscription seront refusés !

TARIF

(PAIEMENT DE PREFERENCE PAR CHEQUE A L'ORDRE DU
TRESOR PUBLIC)

Pour les habitants de la Commune.

ALSH MATERNEL

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 369	370 – 499	500 - 700	> 701
Du 11 au 15/02	1,75	5,60	10,85	16,10
Du 18 au 22/02	1,75	5,60	10,85	16,10
Du 11 au 22/02	3,50	11,20	21,70	32,20

ALSH ELEMENTAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 369	370 – 499	500 - 700	> 701
Du 11 au 15/02	4,55	11,55	16,80	22,05
Du 18 au 22/02	4,55	11,55	16,80	22,05
Du 11 au 22/02	9,10	23,10	33,60	44,10

*Joindre un justificatif de domicile.
Si quotient familial, joindre votre attestation Caf du Nord.*

Pour les extérieurs.(non domiciliés sur la Commune)

ALSH MATERNEL et ELEMENTAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 369	370 – 499	500 - 700	> 701
Du 11 au 15/02	14,70	25,20	33,95	48,00
Du 18 au 22/02	14,70	25,20	33,95	48,00
Du 11 au 22/02	29,40	50,40	67,90	96,00

*Joindre un justificatif de domicile.
Si quotient familial, joindre votre attestation Caf du Nord*

